REGLEMENTS CHALLENGE FUTSAL JEUNES

Article 1 : Titre et challenge.

Le District de la Gironde de Football organise deux compétitions appelées « CHALLENGE DE LA GIRONDE FUTSAL » et « CHALLENGE du DISTRICT FUTSAL »
Elles sont organisées et gérées par le District et ses commissions compétentes qui définissent les catégories concernées.
Les commissions concernées par ces Challenges (compétitions, arbitrage, discipline...) sont parties prenantes chacune dans son domaine.
Chaque club aura pris connaissance et expliciter à ses joueurs les spécificités des Lois du Jeu en Futsal.
Un trophée sera remis à chaque équipe qui remportera la compétition.

Article 2 : principe d'organisation.

Les Challenges Futsal « Jeunes » de la Gironde et du District se déroulent sur plusieurs phases.

Selon le nombre d'équipes engagées, il y a une ou plusieurs phases dites de brassage.
À l'issue de cette phase les équipes, selon leur classement, sont qualifiées soit en phase qualificative du Challenge futsal de la Gironde (meilleures classées).
Les équipes non qualifiées en Challenge de la Gironde sont automatiquement reversées en Challenge du District.
Enfin une phase finale regroupant les premiers de chaque poule.

Les modalités d'accès à la phase finale des Challenges de la Gironde et du District pourront évoluer selon le nombre d'équipes inscrites.
Toutes les phases se déroulent en format plateau à X poules de X équipes. Les équipes ne se rencontrent qu'une seule fois, il n'y a pas de match retour.

Article 3 : engagements.

En fonction du nombre d'équipes engagées, le District organisera des Challenges des catégories U15 et U15F/U18F.
Les compétitions sont ouvertes aux clubs ayant une équipe évoluant en championnat de football (Garçons ou Féminines) du District de la Gironde.
Tous les clubs futsal ayant une section « jeunes » peuvent également s'engager dans les Challenges.
Chaque club ne peut engager qu'une seule équipe par Challenge.
L'engagement se fait via Footclubs.
Le nombre maximum d'équipes pouvant s'engager est fixé annuellement par la commission futsal « jeunes ».

Article 4 : système de l'épreuve et calendrier.

Les rencontres sont regroupées sous forme de plateau (6 à 7 équipes maximum) se disputent aux lieux et dates définies par le District et selon la disponibilité des salles.
Les créneaux des Challenges sont inscrits au calendrier annuel des compétitions des jeunes.
Les informations sont transmises aux clubs par mail du District vers la messagerie officielle des clubs.
Les rencontres seront planifiées de préférence pendant les vacances scolaires.
Les plateaux peuvent se dérouler en fin d'après-midi en semaine ou le weekend**.**

Aucun report ne sera autorisé. L'équipe absente sera considérée comme forfait et pourra faire l'objet d'une amende.

En raison de la particularité de la gestion d'informations multiples avec le format plateau, les résultats sont collectés par le délégué présent via des feuilles de match papier. Exceptionnellement, la FMI n'est pas utilisée.

Article 5 : Attribution des points et modalités de classement des équipes au sein des groupes

Attribution des points
Match gagné : 3 points
Match nul : 1point

Match perdu 0 point
Forfait / match perdu et pénalité de -1 point.

Le classement des équipes au sein d'une même poule se fait selon :
Le meilleur total de points
En cas d'égalité sur ce premier critère les équipes sont classées selon le goal average particulier
En cas d'égalité selon la meilleure différence de buts marqués/buts encaissés
En cas d'égalité selon la meilleure attaque
En cas d'égalité à l'équipe ayant commis le moins de fautes.

Le classement des équipes au sein de poule différentes s'effectuera selon les mêmes critères exception faite du critère du goal average particulier.

En cas de nombre de matchs différents, les équipes seront départagées au quotient.

Article 6 : durée des matchs

En Challenge U15 ***et U15F/U18F***, la durée des matchs est de 15 minutes et ne peut excéder 20 minutes consécutives en temps de jeu non décompté.
La durée totale de jeu sur un plateau ne peut pas être supérieure à 75 minutes.

Chaque responsable d'équipe bénéficie en phase finale d'un temps mort d'une durée de 3 minutes par match. Il en fait la demande au délégué qui prévient l'arbitre. Un temps mort ne peut plus être demandé dans les trois dernières minutes du match.

Article 7 : Qualifications et participations des joueurs.

Seuls les titulaires d'une licence valide pour la saison en cours, Libre ou Futsal, peuvent jouer dans l'équipe engagée dans le Challenge avec leur club d'appartenance.
Le nombre de joueurs titulaires d'une double licence n'est pas limité.
Jusqu'en U15, les équipes masculines peuvent compter dans leur effectif des joueuses féminines. La mixité au sein d'une rencontre est autorisée.
Seuls les licenciés G ou F des catégories concernées par le challenge sont autorisés à prendre part aux matchs.
Pas de sous-classement joueurs G.
Le surclassement G et F est autorisé exclusivement pour la catégorie immédiatement supérieure, sauf dans le Challenge U15F/U18F.
Chaque Challenge est ouvert à deux années d'âge ***(sauf pour le U15F/U18F ouvert aux U15F, U16F, U17F et U18F),*** ainsi peuvent y participer également les joueurs et joueuses surclassés au titre de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la F.F.F. (à titre d'exemple, le Challenge U15 est ouvert aux U14 et U15 et aux U13 avec surclassement)
Les joueuses, jusqu'en U16F, peuvent être sous-classées dans le Challenge de la catégorie d'âge immédiatement inférieure.

Le responsable d'équipe doit pouvoir présenter les licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon. A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé sur papier libre la liste de ses licenciés comportant leur photographie, il peut présenter celle-ci.
Les feuilles de matchs fournies devront être remplies avant le début des rencontres.

Article 8 : nombre de joueurs et remplaçants.

La rencontre se joue à 5 joueurs sur le terrain dont un gardien de but et au maximum 5 remplaçants (total 10).
Les changements son illimités et se font à tous moments de la partie sans arrêt du jeu. Le changement se fait d'abord par la sortie du remplacé en zone technique avant l'entrée du remplaçant. L'utilisation des chasubles est obligatoire pour les remplaçants.

Article 9 : équipements individuels et collectifs.

Chaque joueur sera doté des équipements individuels pour la pratique du futsal qui sont identiques à ceux du foot, à l'exception des chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations). Les chaussures à crampons sont bien évidemment interdites.
Les consignes concernant la tenue, les bracelets et autres accessoires sont identiques à celles appliquées en championnat « jeunes » du District de la Gironde de Football.
Le capitaine d'équipe sera identifié par le port d'un brassard.
Chaque club sera doté de chasubles et d'un ballon futsal taille 4. Chaque club aura pris un nécessaire de soins.

Article 10 : arbitrage et discipline.

Dans la mesure des disponibilités du corps arbitral trois arbitres seront désignés par la CDA sur chaque site accueillant les plateaux.
Chaque club sera en mesure de proposer au moins l'un de ses joueurs pour arbitrer, si besoin, des rencontres autres que son propre club.
Le contrôle des licences est fait par l'arbitre désigné.
Les frais d'arbitrage sont partagés entre les clubs convoqués sur le plateau.

Les tacles sont interdits dans les duels y compris pour le gardien de but en dehors de sa surface de réparation et sont sanctionnés d'un coup-franc direct (adversaire à 5 m).
Les contacts sans ballon sont interdits et sont sanctionnés d'un coup-franc direct.

Durant un match chaque faute est comptabilisée par le délégué. Au-delà de 5 fautes cumulées, à chaque faute supplémentaire, l'équipe fautive sera pénalisée d'un penalty à 10 m.

Les sanctions disciplinaires pouvant être prises à l'encontre des joueurs lors des matchs des Challenges futsal sont identiques à celles couramment appliquées (carton jaune-blanc-rouge).
Néanmoins, un carton blanc entraîne une expulsion temporaire de deux minutes (temps décompté par le délégué).
Un carton rouge implique de jouer en infériorité numérique pendant deux minutes. Si l'équipe en supériorité numérique marque un but, celle en infériorité numérique pourra récupérer un joueur autre que le joueur exclu qui ne peut plus revenir jouer.

Elles sont purgées uniquement dans le cadre des Challenges Futsal et n'ont pas d'implication sur d'autres compétitions.
Un carton rouge infligé à un joueur lors d'un match implique sa non-participation au match suivant du plateau.
Cependant, les suites données peuvent, selon la gravité des faits, entrainer des sanctions en référence aux procédures disciplinaires en vigueur au sein de district de Gironde.

Un joueur sanctionné de trois matchs ou plus de suspension ferme en Libre devra, s'il veut jouer, avoir purgé entièrement sa suspension.

Chaque équipe sera encadrée par un adulte possédant à minima une licence dirigeant.

Article 11 : protocole et fair-play.

Le protocole habituel d'avant match et celui en fin de match sont obligatoires.

Article 12 : litige et validation des résultats

Les réserves et réclamations doivent être formulées conformément aux règlements généraux et de la FFF.
Les résultats sont officiellement validés en commission par le District de la Gironde.

Article 13 : application des règlements.

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la commission du District compétente et en dernier ressort par le Comité de Direction du District de la Gironde.

Annexe MODALITES DE JEU DES MATCHS		
Rappel des conditions de participation	Challenges ouverts aux clubs affiliés participant aux championnats de football du niveau district.	Challenge ouvert aux clubs Futsal affiliés FFF ayant des licenciés dans la catégorie d'âge.
Catégorie d'âge	Challenge U15 : U14-U14F-U15-U15F-U16F Pas de sous-classement possible de joueurs G Challenge U15F/U18F : U15F-U16F-U17F-U18F	Challenge U15 : U13-U13F
Formule de la compétition	Formule : Plateaux en phase qualificative avec X poules avec X équipes. Phase finale avec les X premiers.	Regroupement de plusieurs journées sur un même plateau/site (Octobre-juin) Regroupement sur un site (phase finale)
Engagement	Engagement par les clubs via Footclubs. Frais d'engagement à charge des clubs	Poules-calendrier et lieux des rencontres réalisés et diffusés par le district.
Composition d'une équipe	5 joueurs dont un gardien de but 5 remplaçants maximum	X joueuses équipe mixte sur le terrain.
Arbitres	Présence d'arbitres officiels désignés par le District pour chaque plateau. Frais partagés entre les clubs.	Un arbitre désigné parmi les joueurs est à prévoir (en cas de besoin) par chaque équipe.
Encadrement	Un délégué officiel désigné par le district sur chaque plateau.	1 adulte licencié éducateur ou dirigeant encadre chaque équipe.
Protocole obligatoire	A l'entrée sur le terrain et en fin de match	Fair-play valorisé.
Tenue	Chaque club joue avec ses maillots de couleur habituelle et numérotés. Protèges tibias obligatoires, short et chaussettes de même couleur Chaussures adaptées pour jeu en salle.	Chaque club est muni de chasubles de couleur différente des maillots. Aucuns autres équipements ou accessoires.
Nombre de joueurs	Minimum 3 au maximum 5 sur le terrain.	5 remplaçants maximum
Fautes	Les fautes sont comptabilisées. Les coups francs sont directs/indirects.	Au-delà de 5 fautes chaque faute provoque un coup de pied de réparation à 10 m
Sanctions disciplinaires	Écart de comportement et contestations systématiquement sanctionnées	Cartons blancs (expulsion temporaire) Carton rouge (expulsion définitive) Cumul de cartons blanc-jaune implique expulsion définitive.
Durée des matchs	15 minutes sans mi-temps. Temps non décompté.	1 temps mort de 3 minutes par équipe exclusivement en phase finale.
Durée totale de jeu par plateau	75 -90 minutes selon la configuration du plateau.	
Feuille de match	Feuille papier fournies par le district	
Ballons	Futsal T4	